

Les différents Statuts chez les Sapeurs-Pompiers.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV):

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont les plus nombreux : c'est 193 700 hommes et femmes sur tout le territoire français.

Ils vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leurs métiers ou de leurs études.

Ils participent principalement aux missions de la sécurité civile aux cotés des Sapeurs-Pompiers Professionnels sur les départements.

Chaque jour, ils font preuves de courage et de dévouement pour démontrer avec discrétion que la solidarité et l'altruisme ne sont pas des vains mots.

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP):

Les Sapeurs-Pompiers Professionnels, à l'instar de la Police Nationale, sont fonctionnaires des collectivités territoriales. Ceux sont 41 000 hommes et femmes qui assurent l'ossature des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

MISSIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Secours d'urgences aux personnes, accidents de la circulation, incendies, risques industriels et pollutions, feux de forêt, protection de la faune, plans d'urgences... Telles sont quelques-unes des interventions et domaines sur lesquels Sapeurs-Pompiers de France sont amenés à intervenir.

Découvrez leurs missions.

Les Sapeurs-Pompiers de France ont réalisé près de 4.950.000 interventions en 2018 (+6% par rapport à 2017), soit 1 intervention toutes les 6,4 secondes.

Pour une efficacité toujours plus forte, les pompiers reçoivent une formation continue, adaptée à leurs missions et matériels, sans pour autant se couper du lien avec les populations locales dont ils évaluent, au jour le jour, les attentes et les besoins.

En 2018, la répartition des interventions était la suivante :

Secours d'urgence aux personnes : 83,5% (1)

Incendies : 6%

Autres : 10% (2)

Tous les chiffres sont issus des statistiques 2019 (portant sur l'année 2018). De même, la protection de l'environnement est devenue l'une des missions à part entière de la sécurité civile. Aujourd'hui, protéger la nature des produits toxiques de notre société ou nous protéger de l'environnement, parfois très violent, fait partie du quotidien des Sapeurs-Pompiers.

Les Sapeurs-Pompiers Militaires:

La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Créée par Napoléon 1er le 18 septembre 1811, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris assure la sécurité des civils de Paris et sa petite couronne dans trois domaines d'action : le secours à la personne, le risque technologique urbain et la lutte contre le feu.

Considérée comme le plus grand corps de sapeurs-pompiers d'Europe, les 8.500 hommes et femmes de la brigade font face à des dangers propres à leur territoire : la capitale française, et principalement aux risques technologiques urbains.

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM)

Créé le 29 juillet 1939, le Bataillon des marins-pompiers de Marseille est chargé de la prévention et de la protection des personnes, des biens et de leur environnement sur la ville de Marseille et ses abords.

Scindé en deux groupements (nord-sud), et sous la direction d'un état-major, le bataillon a réparti ses moyens opérationnels en prenant en compte les risques identifiés sur chaque zone et s'adapte aux évolutions de son territoire.

Unités militaires de la sécurité civile (UIISC)

Les unités d'instructions et d'interventions de la Sécurité civile interviennent lors de crises majeures à la demande des préfets. Ces spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques sont des militaires affectés au sein du ministère de l'intérieur.

Trois unités en France: Nogent-le-Rotrou, Brignoles et Corté.

En France, elles agissent dans l'urgence en renfort des sapeurs-pompiers et également en appui des forces de police. À l'étranger, elles interviennent sur demande d'assistance de pays frappés par une catastrophe. Elles assurent aussi de nombreuses actions de formation pour les armées et les sapeurs-pompiers en France et à l'étranger.

Les Pompiers de l'air :

Ils assurent la sécurité et la lutte contre les incendies des aéronefs militaires ainsi que des bâtiments sur les bases aériennes.

Les Pompiers de la Marine Nationale :

Hormis la ville de Marseille, ils assurent la sécurité et la lutte contre les incendies sur les bâtiments flottants (Porte-avion Charles de Gaulle, Mistral, Tonnerre...)

Les Pompiers de l'armée de terre :

Ils assurent la sécurité et la lutte contre les incendies du matériel militaire ainsi que des bâtiments sur les bases militaires de l'armée de terre.

Recrutement :

Nationalité française,

Casier judiciaire vierge,

18 ans révolus et moins de 26 ans

Être titulaire d'un BEPC, d'un BEP et d'un CAP, peu importe la spécialité

Contrats de 1 à 5 ans renouvelables.



Les Sapeurs-Pompiers Privés:

Dans le domaine de l'intervention, il a pour missions dans son entreprise:

- la mise en sécurité des personnes
- le secours aux personnes
- la sauvegarde des biens et des actifs stratégiques
- la mise en œuvre des moyens affectés à la sécurité passive et active
- l'information et l'accueil des intervenants des SDIS

Pour la première fois, ce document a également précisé le niveau de compétences requis de ces primo-intervenants qui ont un rôle stratégique dans l'entreprise.

À l'exemple de ceux de la plate-forme aéroportuaire de Bordeaux, qui appartiennent au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA).

Dix pompiers par jour montent des gardes pour intervenir dans un délai de trois minutes maximum sur aéronef.

Pour les aider dans leurs missions, ils peuvent compter sur des matériels et des équipements de pointes tels que les véhicules d'intervention mousse de grande capacité.



Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP):

Ils sont 30 100, filles et garçons, à se retrouver chaque semaine dans les 1.500 sections de jeunes sapeurs-pompiers. Ils suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis.

Cette formation est composée de cours théoriques et pratiques, de sport et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

Elle est organisée en quatre cycles de formation : JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.

Le cycle 1 correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen. Les cycles 2 et 3 portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures pour aboutir en cycle 4 à des mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

Cinq modules sont abordés à chacun de ces cycles :

- Prompt secours
- Lutte contre les incendies
- Protection des biens et de l'environnement
- Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile
- Activités physiques et sportives

Le référentiel de formation des jeunes sapeurs-pompiers est calqué sur celui de l'équipier de sapeur-pompier volontaire. Cette particularité évite aux JSP d'avoir à repasser l'ensemble des modules au moment de leur recrutement comme sapeurs-pompiers volontaires, mais uniquement ceux qui leur manquent.

Du sport au quotidien :

Les jeunes sapeurs-pompiers suivent des entraînements adaptés en fonction de leur âge et de leur morphologie lors de leurs séances de formation.



Les Sapeurs-Pompiers en chiffres :

Les actions :

En 2018, les sapeurs-pompiers ont effectué près de 4.950.000 interventions :

305.500 incendies (0%)

4.132.500 secours d'urgence aux personnes (+6%)*

52.700 risques technologiques (+1%)

452.200 opérations diverses (+18%)

Soit 13.542 interventions par jour (1 intervention toutes les 6,4 secondes) pour un peu plus de 4 millions de victimes prises en charge (+8%).

* Les secours d'urgence aux personnes regroupent les accidents de la circulation et les secours à victimes - aides à personne.

Les personnels :

Nota : Les chiffres suivants tiennent compte des actions des sapeurs-pompiers militaires : brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM).

L'effectif des sapeurs-pompiers est de 249.700 dont :

40.400 sapeurs-pompiers professionnels (16%)

196.600 sapeurs-pompiers volontaires (79%)

12.700 militaires (5%)

Le nombre de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) est de 29.500.

Les personnels administratifs et techniques (PATs) sont 11.200.

Il y a 40.931 femmes sapeurs-pompiers, soit 1 sapeur-pompier sur 6. Les femmes représentent 17 % des sapeurs-pompiers civils.

